

**Enseignants du 1<sup>er</sup> degré public  
du Calvados**

**Si vous percevez le SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT  
par le SAGED**

**n'omettez pas d'adresser à la**

**DSDEN du Calvados - SAGED 14**

**pour le 14 OCTOBRE 2020 (date limite de réception)  
pour CHAQUE ENFANT âgé de 16 \* à 20 ans**

**Les pièces justificatives correspondant à sa situation :**

- certificat de scolarité (année scolaire 2020-2021)
- contrat d'apprentissage ou attestation de présence aux cours pour la 2<sup>ème</sup> année avec rémunération
- attestation de stage de formation professionnelle indiquant le type de stage, sa durée et le montant de la rémunération perçue,
- attestation d'attribution de l'A.P.L. si l'enfant en est bénéficiaire.

**A défaut, le versement du supplément familial de traitement sera suspendu  
avec effet au 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020  
lors des opérations de paye de DECEMBRE 2020.**

**Le présent document est également envoyé sur la messagerie Iprof des enseignants.**

**AUCUN RAPPEL INDIVIDUEL NE SERA EFFECTUE**

*\* Les pièces justificatives concernent tous les enfants qui auront atteint l'âge de 16 ans avant le 31.08.2021.*

**Tout document devra préciser :  
les nom, prénom et département d'affectation du  
bénéficiaire du S.F.T. et être adressé par courriel  
directement à votre gestionnaire via votre  
messagerie IProf.**